

**DOSSIER D'INSCRIPTION A LA SELECTION D'ENTREE EN
FORMATION AUXILIAIRE DE PUERICULTURE par la voie de
l'apprentissage - PROMOTION 2022-2024**
**Pour les candidats-es ayant signé un contrat d'apprentissage
ou en cours de signature**

Conformément à la réglementation, le PASS SANITAIRE sera demandé pour l'entretien oral.

MERCI DE REMPLIR LE DOSSIER EN MAJUSCULE
Tout dossier incomplet sera rejeté

NOM DE JEUNE FILLE : NOM :

PRENOM :

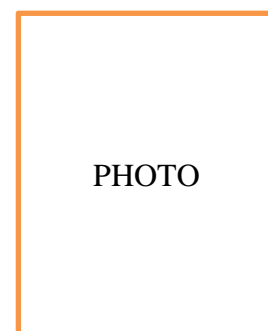
DATE ET LIEU DE NAISSANCE :à..... Département :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

TÉLÉPHONE :

EMAIL :@.....



Il est impératif de nous transmettre un numéro de téléphone et une adresse mail valide et lisible

DERNIER DIPLOME OBTENU :

- | | |
|--|-----------------------------|
| <input type="checkbox"/> Aucun | Niveau scolaire : |
| <input type="checkbox"/> Brevet des Collèges | Année : |
| <input type="checkbox"/> CAP - BEP | Année et Spécialité : |
| <input type="checkbox"/> Baccalauréat | Année et Spécialité : |
| <input type="checkbox"/> BTS - DUT | Année et Spécialité : |
| <input type="checkbox"/> Licence | Année et Spécialité : |
| <input type="checkbox"/> Master | Année et Spécialité : |
| <input type="checkbox"/> DEAS <input type="checkbox"/> DEAVS <input type="checkbox"/> DEAMP <input type="checkbox"/> DEAES | Année : |
| <input type="checkbox"/> ASH Qualifiée | Année : |
| <input type="checkbox"/> Autre : | Année et Spécialité : |

Cursus intégral ou cursus allégé

La formation peut être suivie :

- En formation intégrale : elle comprend des enseignements théoriques et pratiques et une formation réalisée en milieu professionnel (stages)
- En formation partielle ou allégée : elle comprend des mesures d'équivalences ou d'allègements de suivi ou de validation de certains blocs de compétences selon les modalités fixées par le référentiel de formation. Ces modalités sont accordées aux élèves titulaires des titres ou diplômes suivants :

- o Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant
- o Diplôme d'Assistant de Régulation Médical
- o Diplôme d'Etat d'Ambulancier
- o Le Baccalauréat professionnel SAPAT
- o Le Baccalauréat professionnel ASSP
- o Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social (anciennement DE AMP – DE AVS)
- o Titre professionnel d'Assistant de Vie aux Familles
- o Titre professionnel d'Agent de service médico-social
- o CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance (anciennement CAP Petite Enfance)

CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Etablissement

Signé le

PUBLICATION DES RESULTATS :

J'autorise l'IFMEA à publier et afficher mes nom et prénom sur Internet dans le cadre de la diffusion des résultats.

OUI NON

Signature :

INFORMATIONS

Je déclare avoir pris connaissance des documents d'informations concernant la sélection d'entrée et la formation d'auxiliaire de puériculture par la voie de l'apprentissage, en annexe, et m'engage à en respecter les termes.

OUI NON

Date :

Signature :

LES EPREUVES DE SELECTION

Attention, vous devez lire attentivement la notice d'information et le règlement des épreuves pour l'admission à l'IFMEA en document annexe.

Les candidates ayant signé un contrat d'apprentissage ou en cours de signature

Les personnes ayant déjà été sélectionnées à l'issue d'un entretien avec un employeur pour un contrat d'apprentissage dans l'une des formations visées au premier alinéa du I de l'article 1^{er}, sollicitent une inscription dans un institut de formation de leur choix, habilité à délivrer des actions de formation par apprentissage au sens de l'article L. 6211-2 du Code du travail et autorisé par le président du conseil régional en application de l'article L. 4383-3 du code de la santé publique.

Le directeur de l'institut de formation concerné procède à leur admission directe en formation au regard des documents suivants décrivant la situation du futur apprenti :

- Une copie de la pièce d'identité
- Une lettre de motivation manuscrite avec description du projet professionnel de l'apprenti
- Un curriculum vitae de l'apprenti
- Une copie du contrat d'apprentissage signé ou tout document justifiant de l'effectivité des démarches réalisées en vue de la signature imminente du contrat d'apprentissage.

Seuls les candidates ayant déposé, un dossier complet, dans les délais requis pourront passer l'épreuve de sélection (examen du dossier et entretien). Tout dossier non conforme ou incomplet sera rejeté et recevra la note de 0/20.

Si votre dossier est conforme, une convocation vous sera adressée par mail.

Aucun justificatif écrit de réception du dossier ne sera fourni (sauf accusé de réception si l'envoi du dossier a été fait en Recommandé avec Accusé de réception).

LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR

DOCUMENTS A fournir pour l'inscription	Cocher les éléments que vous avez transmis à L'IFMEA	Vérification par L'IFMEA ne rien inscrire dans cette colonne
Fiche d'inscription au concours dûment complétée, datée et signée avec photo collée		
Copie recto-verso de la carte d'identité ou passeport, en cours de validité		
Curriculum vitae		
Lettre de motivation manuscrite avec description du projet professionnel		
Une copie du contrat d'apprentissage signé Ou Tout document justifiant de l'effectivité des démarches réalisées en vue de la signature imminente du contrat d'apprentissage		

L'absence d'un des documents entraîne le rejet d'office du dossier

A REMPLIR PAR L'IFMEA

Dossier reçu le :

Nom de la secrétaire :

INFORMATION RELATIVE A LA CONSTITUTION DU DOSSIER MEDICAL

Veillez vérifier auprès de votre médecin traitant si vous êtes à jour des vaccinations obligatoires ci-après :

- **Vaccins obligatoires : Diphtérie, Tétanos, Poliomyélite, Hépatite B et COVID 19**
- **Vaccins recommandés : Rougeole, Coqueluche, Rubéole, varicelle, Tuberculose et Grippe saisonnière**

Attention, il est rappelé de ne pas attendre les résultats d'admission pour réaliser la mise à jour de vos vaccinations, car certaines peuvent nécessiter plusieurs injections sur une période allant de 3 mois à 9 mois.

Il convient de respecter un délai de 14 jours entre chaque injection d'un vaccin différent.

Il est conseillé aux élèves/étudiants de débiter en premier la vaccination covid, puis d'intercaler une dose de vaccination contre l'hépatite B à l'issue d'un délai de 14 jours avant de réaliser la 2^{ème} dose de vaccin covid 14 jours plus tard, etc...

Les candidats ne seront admis définitivement en formation que s'ils peuvent justifier de leur immunisation contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite et l'hépatite B, conformément aux dispositions prévues dans les articles 2 et 3 de l'arrêté du 2 mars 2017 fixant les conditions d'immunisation des personnes mentionnées à l'article L.311-4 du code de la Santé Publique.

En cas de défaut d'immunisation contre l'Hépatite B, le ou les stages seront reportés après la période de formation initialement prévue. L'obtention du diplôme d'Etat sera alors différée.

Je soussigné(e), Nom :Prénom.....

Déclare avoir pris connaissance de la présente note.

Signature du candidat :



CALENDRIER

OUVERTURE DES INSCRIPTIONS	Mercredi 27 octobre 2021
CLOTURE DES INSCRIPTIONS (Sous réserve de modification)	Vendredi 17 juin 2022
RESULTAT D'ADMISSION (Sous réserve de modification)	Jeudi 30 juin 2022 à 14 h
RENTREE SCOLAIRE	Septembre 2022 (date à définir)

Les résultats sont affichés, à l'entrée de l'institut de formation. Ils sont parallèlement disponibles sur internet sur le site <https://ifmea.lenval.org>

Chaque candidat est personnellement informé par mail de ses résultats.

Il dispose d'un délai de 7 jours ouvrés pour valider son inscription en Institut de formation en cas d'admission en liste principale. Au-delà de ce délai, il est présumé avoir renoncé à son admission et sa place est proposée au candidat inscrit en rang utile sur la liste complémentaire.

Aucun résultat n'est donné par téléphone.